

PRÉFET DE LA GIRONDE

Bordeaux, le **12 DEC. 2011**

**Procès verbal de la Réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale
du 8 décembre 2011**

La commission départementale de coopération intercommunale s'est réunie, le jeudi 8 décembre 2011 à 14h30, à la Préfecture, sous la présidence de Monsieur Patrick STEFANINI, Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde.

Etaient présents (43) :

- Mme Marie-Claire ARNAUD, Maire de Coutras,
- M. Pierre AUGÉY, Conseiller Général, Maire de Fargues,
- M. Jean-Pierre BAILLE, Conseiller Général, Maire de Grignols, Président de la CDC Captieux-Grignols,
- M. Jacques BASTIDE, Maire de St Laurent d'Arce,
- M. Jean-Jacques BENOIT, Conseiller Général, Maire de Pessac,
- Mme Françoise CARTRON, Sénatrice, Maire d'Artigues Près Bordeaux,
- M. Gérard CESAR, Sénateur, Maire de Rauzan, Président de la CDC Castillon-Pujols,
- Mme COLMONT-DIGNEAU, Maire de Macau, Vice-Président CDC Médoc-Estuaire,
- M. Yves D'AMECOURT, Conseiller Général, Maire de Sauveterre de Guyenne, Président de la CDC du Sauveterrois,
- M. Jean-Marie DARMIAN, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Créon,
- M. François DELUGA, Député, Maire du Teich, Vice Président de la COBAS,
- M. Pierre DUCOUT, Maire de Cestas, Président de la CDC Cestas-Canéjan,
- M. Christophe DUPRAT, Maire de St Aubin de Médoc,
- Mme Hélène ESTRADE, Conseillère Régionale, Maire de Lapouyade,
- M. Daniel FENELON, Maire de Belves de Castillon, Président de l'Union des Syndicats pour le traitement des O.M. de Gironde Est et du Vélinois,
- M. Ludovic FREYGEFOND, Conseiller Régional, Maire de Le Taillan-Médoc,
- M. Michel FROUIN, Conseiller Général, Maire de Lugon et l'île du Carney, Président de la CDC du canton de Fronsac,
- M. Jean-Luc GLEYZE, Vice-Président du Conseil Général,
- M. Bernard GUIRAUD, Maire de Lesparre-Médoc,
- Mme Laurence HARRIBEY, Maire de Noaillan, Présidente de la CDC du canton de Villandraut,
- M. Sébastien HOURNAU, Conseiller Général, Maire de Pauillac, Président de la CDC Centre Médoc,
- Mme Dominique IRIART, Adjointe au Maire de Talence,
- M. Bernard Philippe LACOSTE, Maire de St Magne, Président de la CDC du Val de l'Eyre,
- M. Yves LECAUDEY, Président de la CDC Médullienne,
- M. Xavier LORIAUD, Conseiller Général,
- M. Nicolas MADRELLE, Conseiller Régional, Adjoint au Maire de Carbon-Blanc,
- M. Philippe MADRELLE, Sénateur, Président du Conseil Général,
- M. Hugues MARTIN, Adjoint au Maire de Bordeaux, Vice Président de la CUB,
- M. Philippe MEYNARD, Maire de Barsac, Président de la CDC du canton de Podensac,
- M. Gilbert MITTERRAND, Maire de Libourne, Président de la CDC du Nord Libournais,
- M. Vincent NUCHY, Conseiller Général, Maire de Salles, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne,

- M. Bernard PERALDI, Maire de St Christoly de Blaye, Président de la CDC du canton de St Savin,
- M. Xavier PINTAT, Sénateur, Maire de Soulac sur Mer, Président de la CDC de la Pointe du Médoc,
- M. Philippe PLAGNOL, 1er Adjoint au Maire de Langon, Président de la CDC du Pays de Langon,
- M. Philippe PLISSON, Député, Conseiller Général, Maire de St Caprais de Blaye, Président de la CDC de l'Estuaire canton de St Ciers sur Gironde,
- Mme Michelle SAINTOUT, Maire de St Estèphe,
- Mme Colette SCOTT, Conseillère Municipale de Paillet, Présidente de la CDC du Vallon de l'Artolie,
- Mme Danielle SECCO, Maire de St Morillon,
- M. Jean-Pierre SOUBIE, Conseiller Général, Président de la CDC des Côteaux Bordelais,
- M. Christian TAMARELLE, Maire de St Médard d'Eyrans, Président de la CDC de Montesquieu,
- M. Jacky TERRANCLE, Maire de St Palais, Président du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Blayais,
- Mme Marie-France THERON, Maire de Portets,
- M. David ULMANN, Maire de La Roquille, Président de la CDC du Pays Foyen,

Ont donné pouvoir (12)

- M. Alain ANZIANI, Sénateur, Adjoint au Maire de Mérignac, a donné pouvoir à M. Jean-Jacques BENOIT, Conseiller Général, Maire de Pessac,
- M. Yves FOULON, Conseiller Général, Maire d'Arcachon, Président de la COBAS à M. Yves D'AMECOURT, Conseiller Général, Maire de Sauveterre de Guyenne, Président de la CDC du Sauveterrois,
- Mme Marie-Hélène DES ESGAULX, Sénatrice, Maire de Gujan Mestras, a donné pouvoir à M. Christophe DUPRAT, Maire de St Aubin de Médoc,
- M. Bernard DUSSAUT, Vice-Président du Conseil Général, à Monsieur Jean-Luc GLEYSE, Vice-Président du Conseil Général,
- M. Vincent FELTESSE, Maire de Blanquefort, Président de la CUB, a donné pouvoir à M. Gilbert MITTERRAND, Maire de Libourne, Président de la CDC du Nord Libournais,
- M. Bernard LAURET, Maire de Saint-Emilion, Président de la CdC de la Juridiction de Saint-Émilion, a donné pouvoir à -M. Xavier PINTAT, Sénateur, Maire de Soulac sur Mer, Président de la CDC de la Pointe du Médoc,
- M. Patrick PUJOL, Maire de Villenave d'Ornon, Vice Président de la CUB, a donné pouvoir à - Mme Dominique IRIART, Adjointe au Maire de Talence,
- M. Philippe PLAGNOL, 1er Adjoint au Maire de Langon, Président de la CDC du Pays de Langon, a donné pouvoir à M. Christian TAMARELLE, Maire de St Médard d'Eyrans, Président de la CDC de Montesquieu,
- M. Pierre AUGÉY, Conseiller Général, Maire de Fargues, a donné pouvoir à M. Philippe PLISSON, Député, Conseiller Général, Maire de St Caprais de Blaye, Président de la CDC de l'Estuaire canton de St Ciers sur Gironde,
- M. Philippe MEYNARD, Maire de Barsac, Président de la CDC du canton de Podensac a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAILLE, Conseiller Général, Maire de Grignols, Président de la CDC Captieux-Grignols.
- M. Didier CAZABONNE, Adjoint au Maire de Bordeaux, a donné pouvoir à M. Hugues MARTIN, Adjoint au Maire de Bordeaux, Vice Président de la CUB,
- Mme Isabelle BOUDINEAU, Vice Présidente du Conseil Régional, a donné pouvoir à M. Philippe MADRELLE, Sénateur, Président du Conseil Général,

Etaient absents (10)

- M. Alain ANZIANI, Sénateur, Adjoint au Maire de Mérignac (excusé),
- Mme Isabelle BOUDINEAU, Vice Présidente du Conseil Régional (excusé),
- M. Didier CAZABONNE, Adjoint au Maire de Bordeaux,
- M. Jean-Michel DAVID, Maire de Lacanau,
- Mme Marie-Hélène DES ESGAULX, Sénatrice, Maire de Gujan Mestras (excusée),
- M. Bernard DUSSAUT, Vice-Président du Conseil Général,
- M. Vincent FELTESSE, Maire de Blanquefort, Président de la CUB (excusé),
- M. Yves FOULON, Conseiller Général, Maire d'Arcachon, Président de la COBAS (excusé),
- M. Bernard LAURET, Maire de Saint-Emilion, Président de la CdC de la Juridiction de Saint-Émilion (excusé),

- M. Patrick PUJOL, Maire de Villenave d'Ornon, Vice Président de la CUB (excusé),

Étaient également présents :

- Mme Isabelle DILHAC, secrétaire générale
- Mme Michèle CAZANOVE, Sous-Préfète de LANGON,
- Mme Maryline GARDNER, Sous-Préfète de LESPPARE MEDOC,
- M. Patrick MARTINEZ, Sous-Préfet de LIBOURNE,
- M. Jérôme BURCKEL, Sous-Préfet de BLAYE,
- M. Jean-Pierre HAMON, Sous-préfet d'Arcachon,
- M. Damien IENTILE, Stagiaire ENA, Préfecture de la Gironde,
- Mme Christelle PUIMERAT, Directrice des Relations avec les Collectivités Territoriales, Préfecture de la Gironde,
- M. Patrick NEVEUX, Chef du Bureau du contrôle de la légalité et de l'intercommunalité, Préfecture de la Gironde,
- Mme Johanna RAKOTOLAHY, Mme Elisabeth PRIEUR, et Mme Isabelle VALBOM, Section intercommunalité, Préfecture de la Gironde,
- Mme Valérie SOLE, Chef du Bureau du Contrôle Budgétaire et des Dotations, Préfecture de la Gironde,
- M. Jean-Pascal BOISSON, Adjoint au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM),
- M. de Voyer d'Argenson, Directeur Régional des Finances Publiques de la Région Aquitaine et de la Gironde (DRFIP),



Monsieur le Préfet constate le quorum et ouvre la séance en présentant les trois points inscrits à l'ordre du jour.

I. Approbation du procès verbal de la réunion du 3 novembre 2011

Les membres de la CDCI n'émettant aucune observation sur le procès verbal de la réunion du 3 novembre 2011, celui-ci est adopté.

II. Vote des amendements

Il est procédé au vote des amendements, dont le procès verbal est joint en annexe.

L'amendement relatif aux syndicats d'électricité a fait l'objet de discussions entre les membres de la CDCI. Monsieur Pintat précise que les agents assermentés du SDEEG chargés du contrôle interviendront en accord avec les syndicats d'électricité maintenus, et que les modalités de ce contrôle seront également définies en accord avec chacun de ces syndicats.

L'amendement relatif à la dissolution du SIVOM de Saint-Yzans-de-Médoc au 1er janvier 2014, a fait l'objet d'un report d'examen au 15 décembre 2011.

III. Questions diverses

Monsieur le préfet fait remarquer aux membres de la CDCI qu'un travail considérable a été accompli, et que la CDCI s'approche du terme de l'élaboration du SDCI final. Il informe les membres de la CDCI qu'il leur adressera une version provisoire du SDCI avant la prochaine réunion. Il expose les trois

questions qui restent à régler en vue de l'adoption du SDCI, et qui seront abordées lors de la réunion du 15 décembre 2011 :

- Le devenir des CC de Pellegrue et du Monségurais (de moins de 5000 habitants) : les communes de ces CC seront rattachées à d'autres CC, en tenant compte de leurs souhaits.
- Les projets de fusion dans le sud de l'arrondissement de Langon.
- Le cas de la commune de Martignas-sur-Jalle dans l'arrondissement de Bordeaux, commune isolée qui devra être rattachée à la CUB ou à la CC de Cestas-Canéjan.

1) Sur le premier point, Madame la sous-préfète de Langon a demandé aux élus de la CC de Pellegrue et de la CC du Monségurais de faire connaître leurs préférences pour le 12 décembre 2011.

Monsieur le Préfet propose à Monsieur Gleyze et Monsieur d'Amécourt de faire part aux membres de la CDCI des avancées de leurs travaux avec les élus de Langon, dans le cadre de leur fonction de coordinateurs pour l'arrondissement.

Monsieur Gleyze indique que trois communes de la CC du Monségurais seraient favorables au rattachement à la CC du Réolais, à savoir Roquebrune, Saint-Vivien-de-Monségur et Monségur. Huit autres communes pourraient se regrouper ensemble, ou bien rejoindre la CC de Pellegrue. Castelmoron d'Albret et Landerrouat seraient favorables à la fusion entre les CC du Sauveterrois et de Pellegrue. Deux autres communes ne se sont pas prononcées.

2) Sur le deuxième point, la CC des Coteaux Macariens serait favorable à une fusion de la CC du Pays d'Auros, de la CC du Pays de Langon, du Réolais, plus 3 communes de la CC du Monségurais à savoir Roquebrune, St Vivien de Monségur et Monségur. Cette proposition a recueilli un avis favorable de la CC du Pays d'Auros.

La CC Captieux-Grignols est favorable à une fusion à huit, à savoir la CC du canton de Villandraut, la CC du Pays de Paroupien, la CC du Bazadais, la CC de Captieux-Grignols, la CC des Coteaux Macariens, la CC du Pays Langon, la CC du Réolais et la CC du Pays d'Auros.

3) Pour la commune de Martignas-sur-Jalle, Monsieur le maire n'a toujours pas fait connaître sa préférence, entre la CUB et la CC de Cestas-Canéjan. Monsieur le Préfet a demandé à ce qu'il se prononce pour le 12 décembre prochain.

Monsieur Plisson indique qu'on a laissé entendre au maire qu'il disposerait d'un délai supplémentaire. Monsieur le Préfet répond que si la CDCI ne se prononce pas clairement sur cette question, il assumera le rattachement de la commune à la CUB ou à la CC Cestas Canéjan, ce qui est une obligation légale. En revanche, il ne lui paraît plus possible d'accorder un nouveau délai au maire de Martignas-sur-Jalle.

Il estime en effet qu'il serait regrettable de bloquer l'adoption du schéma en raison du seul silence de la commune de Martignas-sur-Jalle face à l'obligation législative de rattachement des communes isolées à un EPCI à fiscalité propre. Monsieur César rappelle que le maire de Martignas-sur-Jalle, au mois de juin, avait déjà demandé un délai de six mois, et que le rattachement de cette commune isolée à un EPCI à fiscalité propre est une obligation légale.

4) Monsieur le Préfet rappelle les dernières instructions de Monsieur Richert, reçues le matin même. La Gironde fait partie des départements qui peuvent adopter le SDCI avant le 31 décembre 2011. Selon

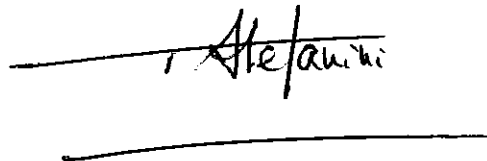
Monsieur le préfet, qui se réfère au discours du Ministre de l'Intérieur lors du congrès de l'association des maires de France, il y a maintenant deux hypothèses :

- soit le SDCI est adopté avant le 31 décembre 2011, et rien n'empêche dans ce cas que le schéma soit enrichi et modifié après cette date.
- soit le SDCI n'est pas arrêté avant le 31 décembre 2011, et dans ce cas les propositions qui auront fait l'objet d'un consensus lors du vote des amendements pourront tout de même être mises en œuvre.

Le Préfet explique qu'au vu des dernières instructions de Monsieur Richert, il peut arrêter le SDCI, tout en s'engageant à ne pas mettre en œuvre dans un avenir proche celles des propositions qui n'auraient pas recueilli un niveau d'adhésion suffisant. Cela pourra s'appliquer notamment à Martignas-sur-Jalle.

Monsieur le Préfet lève la séance à 17 heures.

Le Préfet,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrick Stefanini', is written over a horizontal line. Below the signature, there is another horizontal line.

Patrick STEFANINI

Annexe.
Procès verbal de vote des amendements